

Une autre vie s'invente ici

Délibération **2019 BS 149** du Bureau Syndical du Parc naturel régional du Luberon

**Objet : OPERATION COLLECTIVE D'ISOLATION NATURELLE DES COMBLES ET
CALORIFUGEAGE DES RESEAUX HYDRAULIQUES – LANCEMENT ET
DEMANDE DE FINANCEMENT**

L'an deux mille dix-neuf et le 28 mai à 14 h 30, les membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Luberon, convoqués le 21 mai, se sont réunis à Ansois dans la salle des Associations, sous la présidence de Madame Dominique SANTONI. Le quorum était atteint avec 25 présents (22) ou représentés (3) pour 17 requis.

Etaient présents :

Mesdames Dominique SANTONI, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Nathalie CZIMER-SYLVESTRE, Valérie DELONNETTE, Sabine GATIN, Roselyne GIAI-GIANETTI, Geneviève JEAN, Gisèle MAGNE, Yolande PRIMO, Noëlle TRINQUIER, Jacqueline COMBE, Paule DAPRES,

Messieurs André BERGER, Alain CAHOUR, Pierre FISCHER, Stéphane SAUVAGEON, Bernard FRAYSSINET, Mickaël CAVALIER, Jacques DECUIGNIERES, Philippe ROUX, Christian CHENEZ, Paul FABRE.

Avaient donné pouvoir :

Madame Gaëlle LETTERON à Gisèle MAGNE.

Madame Nadine SARTO-BARANCOURT à Sabine GATIN.

Monsieur Alain DEILLE à Geneviève JEAN.

Etaient excusés :

Madame Elisabeth AMOROS.

Messieurs Alain DEILLE, Philippe DAUMAS, Gérard MATHERON.

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 et notamment son objectif B.2.11 Conforter les pratiques naissantes d'économie d'énergie et d'utilisation des énergies renouvelables ;
- Vu le Schéma Régional Climat Air Energie dénommé un « COP d'avance » de la Région Sud ;
- Vu le programme cadre d'intervention Bâtiments durables et transition énergétique de la Région Sud ;
- Considérant l'importance de poursuivre les efforts entamés dans le cadre du programme TEPCV et de la plateforme de la rénovation énergétique.


Après en avoir délibéré, le Bureau syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'application sur le territoire du Parc du Luberon du dispositif régional de groupements de commandes pour l'isolation des combles en matériaux biosourcés et le calorifugeage des réseaux
- **SOLLICITE** le Conseil Régional sur les dépenses d'ingénierie spécifiques à la réalisation de cette opération
- **APPROUVE** le plan de financement associé et les évolutions susceptibles d'intervenir sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses n'en soit pas modifié et le montant de participation du Parc pas augmenté

BESOINS		RESSOURCES	
POSTES	VALEUR	POSTES	VALEUR (*)
Conseillers en énergie partagé	5 600,00	Conseil Régional	18 992,00
Architectes conseils (25 vacations)	9 900,00		
Secrétariat	4 160,00		
Coordination	4 080,00		
Total HT	23 740,00	Parc	
		Ingénierie	4 748,00
TOTAL TTC	23 740,00	TOTAL	23 740,00

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus


La Présidente,
 Dominique SANTI